

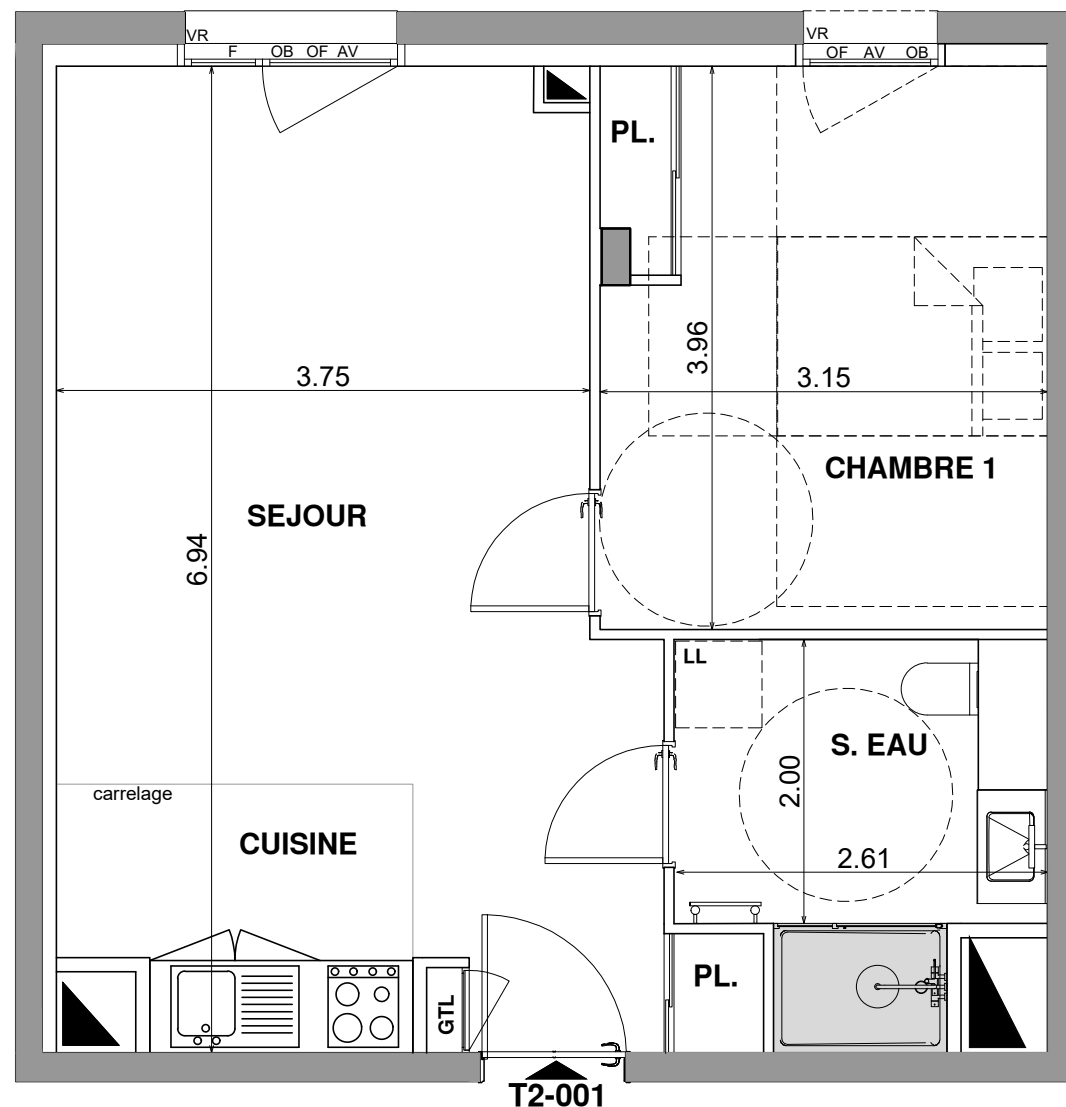
PLAN DE RESERVATION

PARC SAINT-JULIEN

Résidence
Saint Julien
rue St-Anne
53000 LAVAL

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
001	RDC	T2

PLAN DE REPERAGE



parties avec soffite :
hauteur sous plafond : environ 2.30 m

TABLEAU DE SURFACES	
Séjour	27.42 m ²
Chambre 01	12.38 m ²
SDE	6.00 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	45.80 m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	2.60m

NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.

Date de création: 22/05/2024
Date d'actualisation:

LEGENDE

HSP Hauteur Sous plafond	OF Ouvrant à la française	Réfrigérateur
PF Porte Fenêtre	F Fenêtre	Cuisson
OB Fenêtre Oscillo batant	OC Ouvrant coulissant	LV Lave vaisselle
VR Volet Roulant	AM Allège maçonné	LL Lave linge
AV Allège vitre	GC01 Garde-corps métallique	GTL Tableau électrique
GC02 Garde-corps métallique	GC03 Garde-corps allège béton	Chaudière individuel le gaz
Changement de revêtement de sol	Ballon d'eau chaude	Placard
Caillebotis	Faux plafond	



NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.

Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.

L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.

Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.

Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.

Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.